

COMPTE RENDU

L'an 2017, le 28 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Thoiry s'est réuni dans les lieux ordinaires de ses séances, sur convocation en date du 21 mars 2017 et sous la présidence de Madame Muriel BÉNIER, Maire.

PRESENTS

Présents : Mme BENIER, Maire

M. LAVOUE, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, Adjointes ;

M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. GARCIN, M. LAGOMANZINI, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. BARRILLIET, M. ROMAND-MONNIER, M. BREMER, M. JULLIARD, Mme DREYER, M. MILLET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. CESTELE, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. GUIOTON,
Mme NIEROZ, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme le MAIRE,
Mme BARRILLIET, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. BARRILLIET,
M. THOMAS, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. MILLET,
Mme GALLER-TINGUELY.

Absent :

M. SOULARD.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

A L'ORDRE DU JOUR :

- Point N° 1** **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 décembre 2016.**
- Point N° 2** **Vote du Budget primitif de la Ville de Thoiry**
- Point N° 3** **Vote du Budget Primitif de la Forêt Communale**
- Point N° 4** **Vote des taux de fiscalité communale pour l'exercice 2017**
- Point N° 5** **Vote des subventions pour l'année 2017**
- Point N° 6** **Demande de garantie financière totale d'un prêt souscrit par la SEMCODA, d'un montant de 6 242 100,00 €, destiné à concourir à la construction d'une Résidence Sénior de 36 logements PLS à Thoiry – Pierraz-Frettaz, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.**
- Point N° 7** **Demande de garantie financière totale d'un prêt souscrit par la SEMCODA, pour la construction de 9 logements PLUS et 4 logements PLAI au sein de la Résidence Séniors à Thoiry – Pierraz Frettaz, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**
- Point N° 8** **Approbation de la grille tarifaire pour l'accueil périscolaire et extra-scolaire – Année 2017/2018.**
- Point N° 9** **Ecole municipale de musique : Constitution du jury d'examen – Recrutement de l'accompagnateur piano et des membres du jury – Fixation des indemnités des intervenants.**
- Point N°10** **Indemnités de fonctions allouées aux élus.**
- Point N° 11** **Information : Participation Citoyenne.**
Prochain conseil municipal le mardi 16 mai 2017.
Validation de la constitution des bureaux de vote pour les Elections Présidentielles des dimanches 23 avril et 7 mai 2017.

Point N°1

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2017

Madame le MAIRE appelle les membres du Conseil Municipal à faire part de leurs éventuelles observations et commentaires suite à la communication du procès-verbal de la séance du 16 février dernier.

Madame le MAIRE demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le compte rendu du 16 février 2017.

Point N°2

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Madame le MAIRE indique que l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal de ce jour appelle l'examen et la mise au vote du projet de Budget Primitif principal de la commune de Thoiry pour l'année 2017 ainsi que celui du Budget Primitif annexe de la forêt communale.

Madame le MAIRE rappelle que les éléments et rapports qui ont été transmis s'inscrivent pleinement dans le cadre des orientations budgétaires évoquées lors de la séance précédente.

Madame le MAIRE rappelle également les orientations qui ont été élaborées :

- Financement du programme d'investissement qui a été défini en 2014, mais aussi l'investissement courant.
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- L'absence d'augmentation du taux d'imposition.
- Le gel des redevances du service public.
- L'emprunt qui n'est pas pour l'instant mobilisé.
- La maîtrise de la masse salariale, hormis la part contrainte imposée par le statut.
- Une reconduction d'un budget à hauteur des 92 postes.
- Une volonté de maintenir une capacité de ressources propres à la ville pour investir, et ce pour l'avenir.

Le projet de budget primitif est donc soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vote du Budget Primitif de la Ville de Thoiry

➤ Le Budget Primitif principal de la commune de Thoiry équilibré :

- en section de fonctionnement à **7 955 224,00 €**
- en section d'investissement à **2 565 104,58 €**

L'autofinancement propre de l'exercice 2017 étant estimé à **1 063 702,58 €**

Madame le MAIRE indique que la commission finance a étudié ce budget la semaine précédant ce conseil municipal.

Madame le MAIRE rappelle que les crédits sont votés par nature et par chapitre, que le contenu des projets de budgets est présenté dans le rapport détaillé joint à la note de synthèse.

Comme précédemment rappelé le Budget Primitif principal pour 2017 s'équilibre à hauteur **7 955 224 €** en section de fonctionnement (soit 76% du budget global) et à **2 565 104,58 €**, en section d'investissement (soit 24% du budget global).

Madame le MAIRE propose donc de voter le Budget Primitif principal chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2016	BP 2017	Evolution BP 2016/BP 2017
011	Charges à caractère général	1 832 421,80 €	1 832 049 €	-
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 338 800 €	3 323 981,17 €	-
014	Atténuation de produits	835 740 €	733 886 €	-12%
022	Dépenses imprévues	50 000 €	50 000 €	-
023	Virement à la section d'investissement	627 666,48 €	1 063 702,58 €	+69%
042	Opération d'ordre de transfert de section	385 000 €	370 914 €	-4%
65	Autres charges de gestion courante	374 475,72 €	388 925,25 €	+4%
66	Charges financières	213 888 €	174 566 €	-18%
67	Charges exceptionnelles	8 900 €	17 200 €	+93%
TOTAL DEPENSES		7 666 892 €	7 955 224 €	+4%

Cette section du budget Primitif 2017, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par la masse salariale, retranscrite au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », soit 42% des dépenses totales de la section.

Quant aux dépenses courantes dites charges à caractère général, elles représentent 23% des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2017.

Ces deux lignes constituent 65% des dépenses de fonctionnement.

Pour ce qui concerne les autres chapitres budgétaires de la section la répartition est la suivante :

- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement soit 13%
- Chapitre 014 Atténuation de produits soit 9%
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante soit 5%
- Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements) 5%
- Chapitre 66 Charges financières soit 2%
- Chapitres 022 Dépenses imprévues et 67 Charges exceptionnelles représentant moins de 1%

Chapitre 011 Charges à caractère général – Montant à voter : 1 832 049 €

En matière de charges à caractère général, ce chapitre récapitule toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux. Ce chapitre regroupe notamment les dépenses en matière de consommation d'eau, d'électricité, de fuel et de gaz, les achats de fournitures diverses, l'entretien des voies, des espaces verts, des bâtiments publics ainsi que les assurances et les prestations de services.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 011 – Charges à caractère général.

Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés – Montant à voter : 3 323 981,17€

Arrivée de Monsieur GARCIN à 20h45

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses de personnel pour la collectivité.

Le premier poste des dépenses de fonctionnement doit s'efforcer d'être stable malgré le contexte national (les orientations et réflexions à venir sur le statut de la fonction publique se faisant à l'échelon gouvernemental) et le particularisme de la zone transfrontalière au regard du dynamisme économique et démographique du Pays de Gex et de ses conséquences sur les possibilités de recrutement dans le secteur public local.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés.

Chapitre 014 Atténuation de produits – Montant à voter : 733 886 €

Ce chapitre retrace l'ensemble des sommes qui sont reversées à l'Etat au titre de la péréquation ou l'amende subit par la commune au titre du manque de logements aidés.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 014 - Atténuation de produits.

Chapitre 022 Dépenses imprévues – Montant à voter : 50 000 €

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un chapitre ouvert permettant d'anticiper des dépenses non prévues au budget.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 022 – Dépenses imprévues.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement – Montant à voter : 1 063 702,58 €

Ce chapitre constitue la capacité d'autofinancement brute de la collectivité, puisqu'il constate l'excédent de recettes de fonctionnement de l'exercice budgétaire.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 023 - Virement à la section d'investissement.

Chapitre 042 Opération d'ordre entre section – Montant à voter : 370 914,00 €

Il s'agit là de comptabiliser et de budgéter les amortissements sur les immobilisations corporelles et incorporelles constituées par la collectivité. L'amortissement est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 042 - Opération d'ordre entre section.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante – Montant à voter : 388 925,25 €

Ce chapitre intègre le versement de subventions et contributions auprès des associations et organismes, les participations financières diverses, les indemnités de fonction des élus et les contingents obligatoires (Versement au Service Départemental d'Incendie et de Secours ou encore la participation financière au coût de fonctionnement des équipements sportifs des collèges et lycées, par exemple).

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante.

Chapitre 66 Charges financières – Montant à voter : 174 566 €

Ce chapitre correspond aux charges d'intérêts des emprunts contractés par la commune.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 66 – Charges financières.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles – Montant à voter : 17 200 €

Ce chapitre intègre notamment et principalement les dépenses relatives aux bourses et prix remis par la municipalité dans le cadre de diverses manifestations.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 67 – Charges exceptionnelles.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif principal de la ville, le vote se faisant également chapitre par chapitre, **Madame le MAIRE** rappelle les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2016	BP 2017	Evolution BP 2016/BP 2017
013	Atténuation de charges	13 900 €	32 818 €	+136%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 902 €	50 509 €	+539%
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	584 005 €	699 975 €	+20%
73	Impôts et taxes	4 452 595 €	4 564 340 €	+2,5%
74	Dotations et participations	2 356 730 €	2 346 355 €	-
75	Autres produits de gestion courante	248 460 €	256 727 €	+3%
76	Produits Financiers	-	1 000 €	-
77	Produits exceptionnels	3 300 €	3 500 €	+6%
TOTAL RECETTES		7 666 892 €	7 955 224 €	+4%

Chapitre 013 Atténuation de charges – Montant à voter : 32 818 €

Ce chapitre correspond au remboursement des absences pour maladie du personnel.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 013 – Atténuation de charges.

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre section– Montant à voter : 50 509 €

Il s'agit ici d'intégrer dans ce chapitre des opérations d'ordre comptable dites budgétaires, elles se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique. Elles peuvent être constatées soit à l'intérieur d'une même section du budget, soit entre les deux sections du budget.

Afin de les distinguer des autres opérations, elles sont regroupées dans des chapitres budgétaires spécifiques

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section.

Chapitre 70 Produits des services – Montant à voter : 699 975 €

Il s'agit des recettes issues des services municipaux dotés de régies municipales. Soit les recettes issues du restaurant scolaire, des activités périscolaires, de l'école de musique, des redevances d'occupation du domaine public ainsi que des concessions et redevances funéraires.

Il n'est pas envisagé de poursuivre l'augmentation des prix des redevances des services publics mis à disposition des administrés et habitants du territoire gessien.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 70 – Produits des services

Chapitre 73 Impôts et taxes– Montant à voter : 4 564 340 €

Cette ligne budgétaire est abondée par le produit des impôts locaux.

Ce chapitre a également été revu à la hausse au regard des rôles d'imposition complémentaire perçus pour l'année 2016 et selon l'estimation de hausse des bases fiscales locales arrêtés par la loi de finances pour l'année 2017.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 73 – Impôts et taxes.

Chapitre 74 Dotations et participations – Montant à voter : 2 346 355 €

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un chapitre regroupant la dotation globale de fonctionnement, la compensation franco-genevoise ainsi que diverses participations.

Ce chapitre, au regard de la baisse annoncée de la dotation globale de fonctionnement et de la stagnation du produit de la Compensation Franco-Genevoise a été quasiment reconduit dans son enveloppe.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 74 – Dotations et participations.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante – Montant à voter : 256 727 €

Ce chapitre comprend les loyers perçus dans le cadre de la location des bâtiments communaux par la commune et divers produits de gestion.

La révision des indices de loyers et l'actualisation des redevances pour l'occupation de biens immobiliers municipaux a contribué à une hausse de 3% des produits de gestion courante.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.

Chapitre 76 Produits financiers– Montant à voter : 1 000 €

Ce chapitre correspond au versement de dividendes par la SEMCODA dans le cadre de la détention de 2 000 actions par la ville.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 76 – Produits financiers.

Chapitre 77 Produits exceptionnels– Montant à voter : 3 500 €

Ce chapitre correspond au remboursement des sinistres occasionnés notamment sur le mobilier urbain (et notamment les candélabres).

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 77 – Produits exceptionnels.

Les investissements 2017 sont à peu près figés au regard de la planification du programme d'équipement arrêté en 2014. Les dépenses d'équipement qui sont présentées lors du vote du budget primitif de la ville est de près 1,9 millions d'euros.

Il est rappelé que lors de l'affectation des résultats de clôture constatés pour l'année 2016, le compte administratif qui sera voté le 16 mai prochain prendra en compte, en sus de ce montant initial, les restes à réaliser issus des engagements comptables, financiers et juridiques pris dans le cadre des travaux de construction du centre de loisirs et d'aménagement des voiries : route de Crozet, rue Briand-Stresemann et route de Fenières. Ainsi que des opérations d'équipement complémentaire et notamment dans le

domaine de l'aménagement de l'avenue du Mont Blanc et de la création d'une 17^{ème} classe à l'école élémentaire « Les Gentianes ».

Enfin, la situation de carence en matière de production de logements locatifs sociaux perdurant sur l'année 2017, la ville pourrait être contrainte de provisionner des crédits supplémentaires à l'opération n°101 (déjà inscrite au BP 2017) lors du vote du compte administratif. L'acquisition d'un tènement foncier constructible pour faciliter la construction de logements locatifs aidés répondant à l'éventuelle injonction du Préfet de l'Ain au regard du transfert du droit de préemption communal à l'Etat.

Il est également précisé que l'extension projetée du centre commercial Val Thoiry et l'intention du propriétaire, la société EUROCOMMERCIAL de développer rapidement son offre d'enseignes commerciales nouvelles pourrait dans le cadre l'accord financier récemment conclu impacté le budget 2017 de la ville dans le cadre des primes de l'opération d'aménagement public des voies attenantes au centre commercial.

L'exercice 2017 verrait ainsi l'engagement de crédits budgétaire pour mettre en œuvre ces travaux qui au regard de leur importance s'étalonneront sur plusieurs exercices comptables.

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitre	Libellés	Pour mémoire BP 2016	BP 2017	Evolution BP 2016/BP 2017
020	Dépenses imprévues	50 000 €	50 000 €	-
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 902 €	50 509 €	+539%
041	Opérations patrimoniales	66 638 €	73 970 €	+11%
16	Emprunts et dettes	375 960 €	496 093 €	+32%
20	Immobilisations incorporelles	-	11 482 €	-
21	Immobilisations corporelles	721 265 €	1 104 050,58 €	+53%
23	Immobilisations en cours	1 493 649,48 €	779 000 €	-48%
TOTAL DEPENSES		2 665 414,78 €	2 565 104,58 €	-4%

Chapitre 020 Dépenses imprévues– Montant à voter : 50 000 €

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un chapitre ouvert permettant d'anticiper des dépenses non prévues au budget sur la section d'investissement

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 020 – Dépenses imprévues.

Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section– Montant à voter : 50 509 €

Il s'agit ici d'intégrer dans ce chapitre des opérations d'ordre comptable dites budgétaires, elles se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique. Elles peuvent être constatées soit à l'intérieur d'une même section du budget, soit entre les deux sections du budget.

Afin de les distinguer des autres opérations, elles sont regroupées dans des chapitres budgétaires spécifiques.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 040 – Opération d'ordre entre section.

Chapitre 041 Opérations patrimoniales– Montant à voter : 73 970 €

Les chapitres globalisés 041 regroupent les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement comme par exemple l'intégration des frais d'études, le passage de travaux en cours à une immobilisation.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 041 – Opérations patrimoniales.

Chapitre 16 Emprunts et dettes - Montant à voter : 496 093 €

Le chapitre 16 retrace le remboursement du capital des emprunts contractés par la commune.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 16 – Emprunts et dettes.

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles - Montant à voter : 11 482 €

Le chapitre 20 regroupe l'achat de licences et logiciels pour faciliter la gestion des activités des services municipaux ou bien dans les domaines de la dématérialisation des flux financiers avec les services du Trésor Public ou des différents ministères.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 20 – immobilisations incorporelles.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 11 Compte 2313 Constructions Mairie	Installation VMC sous-sol Mairie Aménagement local sous-sol Mairie Vidéoprojecteur + Ecran salle du conseil	13 000 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le compte 2313 Constructions Mairie à l'opération 11.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 14 Compte 2184 Mobilier SDF	Acquisition 15 tables Salle des Fêtes	1 500 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2184 Mobilier SDF à l'opération 14.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 17 Compte 2152 Installation Voire	Radar pédagogique Panneaux signalisations divers	8 500 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2152 Installation Voire à l'opération 17.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 25 Compte 2152 Installation Voire	Acquisition panneau lumineux	20 000 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2152 Installation Voire à l'opération 25.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 26 Compte 2184 Mobilier CTM Compte 2158 Matériel et outillage technique BAT Compte 2188 Autres immobilisations corporelles	Etagères rangement/2 fauteuils/chariot/radiateurs électriques Matériel et outillage Armoire étagère avec bac de rétention pour CTM et pdt entretien	7 150 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE les Comptes 2152, 2158 et 2188 à l'opération 26..

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 31 Compte 2188 Autres immobilisations corporelles	Manifestation et FETNAT : Sono potable/disjoncteur	10 800 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2188 Autres immobilisations corporelles à l'opération 31.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 44 Compte 2315 Installations, matériel et outillage technique	Travaux d'assainissement des eaux pluviales rue des Mouchets	350 000 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2315 Installations, matériel et outillage technique, à l'opération 44.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 48 Compte 2315 Installations, matériel et outillage technique	Installation portails et clôtures CTEV	15 000 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2315 Installations, matériel et outillage technique, à l'opération 48.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 56 Compte 2313 Constructions	Travaux de couverture et d'isolation Eglise /sécurisation portes et sacristie	40 000 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2313 Constructions à l'opération 56 avec 2 Abstentions (Monsieur MILLET et Monsieur THOMAS).

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 57 Compte 2313 Constructions	Aménagement douche - Cure	2 000 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal,

APPROUVE le **Compte 2313 Constructions** à l'opération **57** avec **2 Abstentions (Monsieur MILLET et Monsieur THOMAS)**.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 77 Compte 2158 Autres installations/matériel et outillage technique	Nouvel armement 9mm	2 500 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal,

APPROUVE le **Compte 2158 Autres installations/matériel et outillage technique** à l'opération **77** avec **4 votes contre (Madame DREYER, Monsieur MILLET, Monsieur THOMAS et Monsieur BREMER)**.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 84 Compte 2313 Constructions	Installation contrôle accès – complexe sportif	2 500 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2313 à l'opération 84.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 98 Compte 2313 Constructions	Création réseau eau potable – Local urgence	5 000 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2313 à l'opération 98.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 99 Compte 2152 Installation de voirie Compte 2315 Installation/matériel et outillage technique	Mobilier urbain/signalétique commerces Chemin piétonnier école maternelle/terrain de foot	30 000 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2152 Installation de voirie et 2315 Installation/matériel et outillage technique à l'opération 99.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 101 Compte 2111 Terrains nus	Acquisition de terrains	739 308,58 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2111 à l'opération 101.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 102 Compte 2184 Mobilier Compte 2183 Matériel de bureau et matériel informatique Compte 2051 Concessions et droits similaires	Mobilier bureau Equipement informatique (RH/Compta/CTM/PM/Accueil) Equipement informatique DEJ Logiciel équipement informatique Logiciel complémentaire Chorus Pro	41 500 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2184 Mobilier, le Compte 2183 Matériel de bureau et matériel informatique et le Compte 2051 Concessions et droits similaires à l'opération 102.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 103 Compte 2182 Matériel de transport	Véhicule Kangoo – Bâtiment Véhicule Kangoo – Voirie Combi Master 9 places - CDL	64 000 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2182 Matériel de transport à l'opération 103.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 105 Compte 2184 Mobilier Compte 2183 Matériel bureau et informatique Compte 2051 Concessions et droits similaires Compte 2152 Installation voirie	Mobilier 17 ^e salle de classe Gentiane 7 sièges à roulettes ATSEM Mat – 1PC portable Portable – 1 pc MAT – Licence Pack Office Table rétroprojecteur PC portable Gentianes 2 corbeilles de propreté – gentianes	15 414 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2184 Mobilier, le Compte 2183 Matériel de bureau et matériel informatique, le Compte 2051 Concessions et droits similaires et le compte 2152 Installation voirie à l'opération 105.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 107 Compte 2188 Autres immobilisations corporelles Compte 2158 Autres installations, Matériel et outillage technique	Armoire étagère avec bac de rétention pour voirie Chargeur démarreur voirie	2 100 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2188 Autres immobilisations corporelles et le compte 2158 Autres installations, Matériel et outillage technique à l'opération 107.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 108 Compte 2158 Autres installations/matériel et outillage technique	Tondeuse autotractée/visseuse devisseuse/desherbeur mécanique Espaces Verts	7 350 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2158 Autres installations/matériel et outillage technique à l'opération 108.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 109 Compte 2188 Autres immobilisations corporelles Compte 2051 Concessions et droits similaires	Musique – 2 Clarinettes + Chaîne HIFI Bluetooth Logiciel Finale 2014 – Editeur partitions	1 870 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2188 Autres immobilisations corporelles et le Compte 2051 Concessions et droits similaires à l'opération 109.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 112 Compte 2313 Constructions	Installation vidéoprojecteur - salle Cayrol	1 500 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2313 Constructions à l'opération 112.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 119 Compte 2313 Constructions	Plan accessibilité programme travaux Mairie Ad'AP -SDF	25 000 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2313 Constructions à l'opération 119.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 136 Compte 2313 Constructions Compte 2315 Installations, matériel et outillage technique	Construction d'un bâtiment d'accueil pour enfants de 3 à 17 ans Création d'une aire de jeux pour l'ALSH	270 000 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2313 Constructions et l'opération 2315 Installations, matériel et outillage technique à l'opération 136, avec 1 abstention (Monsieur MILLET).

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 142 Compte 2315 Installations, matériel et outillage technique	Travaux d'aménagement de cheminement piétons (rue de Fenières, de Crozet/Briand Stresemann)	50 000 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2315 Installations, matériel et outillage technique à l'opération 142.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 148 Compte 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	Ecran mural manuel – Bât. Cayroli	500 €

Madame le MAIRE indique que cette opération est maintenue mais que la collectivité à fait le choix de peindre le mur plutôt que de faire l'acquisition d'un écran mural.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le Compte 2183 Matériel de bureau et matériel informatique à l'opération 148.

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 149 Compte 2184 Mobilier Compte 2158 Autres installations, Matériel et outillage technique Compte 2183 Matériel de bureau et informatique Compte 2188 Autres immobilisations corporelles Compte 21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile Compte 2051 Concessions et droits similaires	ALSH Acquisition de mobilier pour l'ALSH CDL - Acquisition de mobilier pour cdl MATERIEL ENTRETIEN - CDL - à détailler ALSH - vaisselle et matériel entretien (restaurant sco) ALSH - MATERIEL INFORMATIQUE ALSH - ELECTROMENAGER (micro-onde - frigo - cafetière) ALSH – ASPIRATEUR ALSH - défibrillateur ALSH - équipements audiovisuels ALSH - COFFRE FORT ALSH - LICENCE E ENFANCE MODULE COMPLEMENTAIRES ALSH - MATERIEL 3 TABLETTES ALSH - instrument de musique (rachat matériel loué)	168 040 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE les Compte 2184 Mobilier, 2158 Autres installations, Matériel et outillage technique, 2183 Matériel de bureau et informatique, 2188 Autres immobilisations corporelles, 21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile et 2051 Concessions et droits similaires à l'opération 149, avec 1 abstention (Monsieur MILLET).

Chapitre 21 Immobilisations corporelles - Montant à voter : 1 104 050,58 €

Le chapitre 21 regroupe l'acquisition des terrains nus, de biens, de matériel de bureau et d'informatique, de véhicule et de mobilier.

Dans le cadre programmé des renouvellements de véhicules et matériels et le renforcement de la sécurisation du réseau informatique comprenant l'acquisition de postes et matériels informatiques supplémentaires, la ville adopte ses moyens matériels et ses divers outils de travail nécessaires pour répondre aux attentes de la population Thoirysienne en matière de services publics.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 21 – immobilisations corporelles avec 4 abstentions (Monsieur MILLET, Monsieur BREMER, Monsieur THOMAS et Madame DREYER)

Chapitre 23 Immobilisations en cours - Montant à voter : 779 000 €

Le chapitre 23 retrace les travaux de construction de bâtiment et les travaux d'aménagement de voirie.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 23 – immobilisations en cours avec 4 abstentions (Monsieur MILLET, Monsieur BREMER, Monsieur THOMAS et Madame DREYER)

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitre	Libellés	Pour mémoire BP 2016	BP 2017	Evolution BP 2016/BP 2017
021	Virement de la section de Fonctionnement	627 666,48 €	1 063 702,58 €	+69%
024	Produits de cession	5 000 €	7 000 €	+4%
040	Opération d'ordre entre section	385 000 €	370 914 €	-4%
041	Opérations patrimoniales	66 638 €	73 970 €	+11%
10	Dotations, fonds divers	203 000 €	230 000 €	+13%
13	Subvention d'investissement	403 750 €	564 053 €	+40%
16	Emprunts et dettes assimilées	953 750 €	255 465 €	-73%
TOTAL RECETTES		2 665 414,78 €	2 565 104,58 €	-4%

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement - Montant à voter : 1 063 702,58 €

Ce chapitre correspond au chapitre 023 inscrit en dépenses de fonctionnement.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement.

Chapitre 024 Produits des cessions - Montant à voter : 7 000 €

Il s'agit des recettes concernant la cession de terrains, de matériels réformés ou d'immeubles.

Il s'agit ici de constituer l'équivalent d'une provision, à ce jour, il n'est pas prévu de mettre en vente ou réformé du matériel.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 024 – Produits des cessions.

Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section– Montant à voter : 370 914 €

Il s'agit là de comptabiliser et de budgéter les amortissements sur les immobilisations corporelles et incorporelles constituées par la collectivité. L'amortissement est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section.

Chapitre 041 Opérations patrimoniales– Montant à voter : 73 970 €

Il s'agit ici d'intégrer dans ce chapitre des opérations d'ordre comptable dites budgétaires, elles se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique. Elles peuvent être constatées soit à l'intérieur d'une même section du budget, soit entre les deux sections du budget.

Afin de les distinguer des autres opérations, elles sont regroupées dans des chapitres budgétaires spécifiques

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 041 – Opérations patrimoniales.

Chapitre 10 Dotations et fonds divers et réserves - Montant à voter : 230 000 €

Ce chapitre comprend essentiellement le fonds de compensation de la TVA et la fiscalité attachée à la délivrance par la ville des autorisations d'urbanisme.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 10 – Dotations et fonds divers et réserves.

Chapitre 13 Subvention d'investissement – Montant à voter : 564 053 €

Ce chapitre comprend les subventions perçus dans le cadre de la réalisation de travaux d'investissement.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 13 – Subvention d'investissement.

Chapitre 16 Emprunts et dettes – Montant à voter : 255 465 €

Le chapitre 16 retrace le remboursement du capital des emprunts contractés par la commune les exercices antérieures.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 16 – Emprunts et dettes.

Pour un total de 2 565 104,58 €.

Point N°3

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Vote du Budget Primitif de la Forêt Communale

Madame le MAIRE indique que, comme précédemment rappelé, le Budget Primitif annexe pour 2017 s'équilibre à hauteur de **60 863,00 €** en section de fonctionnement et à **11 553,00 €** en section d'investissement.

Madame le MAIRE propose donc de voter le Budget Primitif annexe chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

La section de fonctionnement présente **60 863 €** de recettes et de dépenses (réelles et d'ordre).

Chapitre	Libellés	Pour mémoire BP 2016	BP 2017	Evolution BP 2016/BP 2017
011	Charges à caractère général	48 814 €	50 907 €	+4%
022	Dépenses imprévues	-	1 500 €	-
023	Virement à la section d'investissement	6 500 €	4 500 €	-31%
042	Opérations d'ordre entre section	2 906 €	2 906 €	-
65	Autres charges de gestion courante	1 050 €	1 050 €	-
TOTAL DEPENSES				

Chapitre 011 Charges à caractère général – Montant à voter : 50 907 €

En matière de charges à caractère générale, ce chapitre récapitule toutes les dépenses nécessaires à la bonne gestion et entretien de la forêt communale. Cette mission est confiée à l'Office Nationale des Forêts.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 011 – Charges à caractère général.

Chapitre 022 Dépenses imprévues - Montant à voter : 1 500 €

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un chapitre ouvert permettant d'anticiper des dépenses non prévues au budget.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 022 – Dépenses imprévues.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement – Montant à voter : 4 500 €

Ce chapitre constitue la capacité d'autofinancement brute de la collectivité, puisqu'il constate l'excédent de recettes de fonctionnement de l'exercice budgétaire.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement.

Chapitre 042 Opération d'ordre entre section – Montant à voter : 2 906 €

Il s'agit là de comptabiliser et de budgéter les amortissements sur les immobilisations corporelles et incorporelles constituées par la collectivité. L'amortissement est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 042 – Opération d'ordre entre section.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante – Montant à voter : 1 050 €

Ce chapitre intègre le versement de subventions et contributions obligatoires auprès des associations et/ou d'organismes.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitre	Libellés	Pour mémoire BP 2016	BP 2017	Evolution BP 2016/BP 2017
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	53 900 €	55 500€	+3%
75	Autres produits de gestion courante	5 370 €	5 363 €	-
TOTAL RECETTES				

Chapitre 70 Produits des services – Montant à voter : 55 500 €

Il s'agit des recettes issues des ventes des coupes de bois issues des parcelles gérées par l'ONF pour le compte de la collectivité.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 70 – Produits des services.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante – Montant à voter : 5 363 €

Ce chapitre comprend les loyers perçus dans le cadre de la location d'un logement à l'agent patrimonial de l'ONF du triage de Thoiry.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

La section d'investissement présente **11 553 €** de recettes et de dépenses la totalité étant affectée à des dépenses d'équipement.

Chapitre	Libellés	Pour mémoire BP 2016	BP 2017	Evolution BP 2016/BP 2017
020	Dépenses imprévues	700 €	-	-
21	Immobilisations corporelles	10 256 €	11 553 €	+13%
TOTAL DEPENSES				

Chapitre 21 Immobilisations corporelles - Montant à voter : 11 553 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 21 – Immobilisations corporelles.

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitre	Libellés	Pour mémoire BP 2016	BP 2017	Evolution BP 2016/BP 2017
021	Virement de la section de fonctionnement	6 500 €	4 500 €	-31%
040	Opération d'ordre entre sections	2 906 €	2 906 €	-
13	Subvention d'investissement	1 550 €	4 147 €	+168%
TOTAL RECETTES				

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement - Montant à voter : 4 500 €

Ce chapitre correspond au chapitre 023 inscrit en dépenses de fonctionnement.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section– Montant à voter : 2 906 €

Il s'agit là de comptabiliser et de budgéter les amortissements sur les immobilisations corporelles et incorporelles constituées par la collectivité. L'amortissement est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 040 – Opération d'ordre entre section.

Chapitre 13 Subvention d'investissement – Montant à voter : 4 147 €

Ce chapitre comprend les subventions perçus dans le cadre de la réalisation de travaux d'investissement dans le cadre de l'entretien et du plan de gestion de la forêt communale.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le chapitre 13 – Subvention d'investissement.

Madame le Maire indique que tout cela est programmé d'année en année par l'ONF qui doit tenir son plan de gestion.

Madame le Maire précise que le produit de la forêt revient à la gestion de la forêt et que le peu de bénéfice est dédié à l'entretien de la forêt.

Point N°4

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Vote des taux de fiscalité communale pour l'exercice 2017

Madame le MAIRE indique qu'en application de l'Article L 1639 A du Code des Impôts et de l'Article L 1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des dispositions locales perçues à leur profit.

Pour rappel, les taux d'imposition de l'année 2016 étaient pour :

- La taxe d'habitation de 12,36 %.
- La taxe foncière sur le bâti de 11,10 %.
- La taxe foncière sur le non bâti de 39,16 %.

Madame le MAIRE rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Gex relève désormais des dispositions fiscales propres aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique. De ce fait le vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises relève de sa stricte autorité.

Madame le MAIRE propose donc de reconduire pour l'exercice 2017 et pour les taxes concernées, ces mêmes taux.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE les taux d'impositions pour l'année 2017.

Point N°5

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Vote des subventions pour l'année 2017

Suite au vote du budget primitif, **Madame le MAIRE** propose d'accepter le versement par la ville de subventions au Centre Communal d'Action Sociale, aux associations Thoirysiennes, aux associations gessiennes ainsi qu'aux autres associations domiciliées dans l'Ain.

Les crédits ont été ouverts au budget 2017 sur les articles 6574 et 65738 figurant au chapitre 65 et 6745, chapitre 67 et le tableau récapitulatif a été joint à la note de synthèse.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTE le versement par la ville de subventions au Centre Communal d'Action Sociale, aux associations Thoirysiennes, aux associations gessiennes ainsi qu'aux autres associations domiciliées dans l'Ain

SUBVENTIONS MUNICIPALES - EXERCICE 2017

NOM DE L'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITES	ELU REFERENT	MONTANTS VERSES	REFERENCE ANALYTIQUE	COMMENTAIRES
La Jeunesse de Fenières	Animation de la ville	M.GIOVANNONE	7 200 €	ANIM	
St Maurice en Fête	Animation de la ville	M.GIOVANNONE	7 200 €	ANIM	
Les voix du Conte	Animation de la ville	M.GIOVANNONE	13 000 €	CUL	Partenariat pour l'organisation du Festival des Arts de la Parole
Sous-total :			27 400 €		
Atelier Arts Créatifs	Culturel	M.GIOVANNONE	442 €	ASSOC	
Echo du Reculet	Culturel	M.GIOVANNONE	3 628 €	ASSOC	Harmonie musicale : 928 € Convention d'objectifs « promotion musicale et célébrations officielles » : 2700 €
La Récré de Fenières	Culturel	M.GIOVANNONE	650 €	ASSOC	
Ecole de musique de Gex	Culturel	M.GIOVANNONE	110 €	ASSOC	Ecole sous statut associatif Disciplines musicales non enseignées A Thoiry
Ecole de musique de Chevry	Culturel	M.GIOVANNONE	165 €	ASSOC	Ecole sous statut associatif Disciplines musicales non enseignées à Thoiry
Sous-total :			4 995 €		
Accueil Gessien	Entraide sociale	C.BARRILLIET	5 019,25 €	SOC	Accueil et placements d'urgence
Jeunes Sapeurs-Pompiers	Entraide sociale	K. MARRON	1 001 €	POM	

Amicale des Sapeurs-Pompiers	Entraide sociale	K. MARRON	2 482 €	POM	Prise en charge de l'assurance SPV : 1 530 € + 952 € propre au frais de fonctionnement de l'association
Animation Hôpital de Gex	Entraide sociale	C.BARRILLIET	300 €	SOC	Résidents originaires de Thoiry
Office National des Anciens Combattants (Bleuets de France)	Entraide sociale	C. BARRILLIET	100 €	SOC	Imputé spécifiquement à l'article comptable 65738
Pupilles de l'enseignement public	Entraide sociale	C.BARRILLIET	400 €	SOC	
UDAF	Entraide sociale	C.BARRILLIET	100 €	SOC	
Association Dr Clown	Entraide sociale	C.BARRILLIET	100 €	SOC	
Equipe Entraide du Pays de Gex	Entraide sociale	C.BARRILLIET	200 €	SOC	
SEP Massif Jurassien	Entraide sociale	C.BARRILLIET	100 €	SOC	
Cimade	Entraide sociale	C.BARRILLIET	100 €	SOC	
Sous-total :			9 902,25 €		
Les Amis de Nardérons	Environnement	K. MARRON	619 €	ENV	
AAPPMA	Environnement	K. MARRON	2 556 €	ENV	
Société de Chasse	Environnement	K. MARRON	391 €	ENV	
Association Connaissance de la Flore du Jura	Environnement	K. MARRON	297 €	ENV	
Sous-total :			3 863 €		

Sou des Ecoles	Jeunesse/Périscolaire	P. LABRANCHE	5 770 €	SCO	Détail du versement selon les affectations suivantes Ski : 3520 € ; Frais de fonctionnement : 1500 € ; Participation pour le déplacement à Lyon : 500 € et en Haute-Loire : 250 €
Sous-total :			5 770 €		
Institution Jeanne d'Arc	Enseignement/Formation	P. LABRANCHE	276 €	SCO	Participation obligatoire loi Carle
Sous-total :			276 €		
La Prévention routière	Prévention/Sécurité	M.BENIER	350 €	SCO	Promotion des actions de lutte contre les accidents routiers
Sous-total :			350 €		
Ain Est Athlétisme Saint-Genis	Sport	K. MARRON	91 €	SPO	
Ain Est Athlétisme Thoiry	Sport	K. MARRON	575 €	SPO	
Avenir Gessien Thoiry-Gymnastique	Sport	K. MARRON	6 139 €	SPO	
Avenir Gessien Thoiry-Gymnastique	Sport	K. MARRON	4 032 €	SCO	Prise en charge de l'enseignement de la gymnastique aux élèves des écoles municipales (144 h x 28 €)
Football Sud Gessien	Sport	K. MARRON	3 958 €	SPO	
Judo Club St Genis	Sport	K. MARRON	980 €	SPO	
Pays de Gex Natation	Sport	K. MARRON	299 €	SPO	
Saint-Genis Badminton	Sport	K. MARRON	208 €	SPO	

Ski-Club Neige et Montagne	Sport	K. MARRON	4 775 €	SPO	Détail du versement selon les affectations suivantes Forfait ski : 2500 € et frais de fonctionnement : 2275 €
AS Péron	Sport	K. MARRON	1 166 €	SPO	
Sous-total:			22 223 €		
Total général			74 779,25 €		
<i>Dont versés aux associations thoyrisiennes</i>			64 715 €		
<i>Dont versées aux associations extérieures</i>			10 064,25 €		

Centre Communal D'Action Sociale de la ville	Entraide sociale	C.BARRILLIET	18 000 €	SOC	Selon le régime juridique et financier des CCAS
---	------------------	---------------------	----------	-----	---

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Demande de garantie financière totale d'un prêt souscrit par la SEMCODA, d'un montant de 6 242 100,00 €, destiné à concourir à la construction d'une Résidence Senior de 36 logements PLS à Thoiry – Pierraz-Frettaz, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Monsieur LAVOUE indique que la SEMCODA demande à la Ville de Thoiry d'accorder sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 6 242 100 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt constitué de 3 Lignes de prêt est destiné à financer la construction d'une Résidence Séniors de 36 logements PLS située à THOIRY "Pierraz Frettaz".

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

➤ Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Montant :	PLS Construction 1 933 000 €
Durée totale : -Durée de la phase de préfinancement : -Durée de la phase d'amortissement :	Sans préfinancement 40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

➤ Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt : Montant :	PLS Foncier 1 312 900 €
Durée totale : -Durée de la phase de préfinancement : -Durée de la phase d'amortissement :	Sans préfinancement 47 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

➤ Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt : Montant :	CPLS 2 996 200 €
Durée totale : -Durée de la phase de préfinancement : -Durée de la phase d'amortissement :	Sans préfinancement 40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal de la ville de Thoiry s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le Conseil Municipal de la ville de Thoiry autorise Madame le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Monsieur MILLET demande s'il existe une estimation du risque.

Monsieur LAVOUE répond que la SEMCODA est une SEM, c'est-à-dire l'Etat et les Communes actionnaires de la région de l'Ain et Lyonnaise, que cette pratique est courante pour tous les bailleurs sociaux et qu'il y a toujours un risque.

Monsieur GARCIN demande ce qui se passerait si la collectivité refusait.

Monsieur LAVOUE répond que cela peut mettre le projet en péril.

Monsieur MILLET demande s'il y a budgétisation sur le risque.

Madame le MAIRE répond par la négative et précise que les SEM sont des collectivités, et que la répartition des risques se fait sur les collectivités, en faveur du logement social.

Madame le MAIRE rajoute que c'est une pratique courante, voir obligatoire car si la collectivité ne souhaite pas garantir les emprunts, l'opération ne se fait pas, et de ce fait, pas de logements sociaux.

Madame le MAIRE souligne que le Préfet peut également retirer tout ce qui touche à l'urbanisme, sachant que le droit de préemption a déjà été retiré et que le risque supplémentaire est la mise sous tutelle.

Si le préfet retire la gestion du logement social sur la ville, c'est lui qui montera les opérations et qui obligera la ville de Thoiry à garantir les emprunts, car le Préfet est l'autorité du Maire.

Monsieur LAVOUE rajoute que c'est une obligation.

Monsieur LAVOUE demande d'autoriser Madame le Maire à signer la demande de garantie financière totale d'un prêt souscrit par la SEMCODA, d'un montant de 6 242 100 €, destiné à concourir à la construction d'une Résidence Sénior de 36 logements PLS à Thoiry – Pierraz-Frettaz, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire à signer la demande de garantie financière totale d'un prêt souscrit par la SEMCODA, d'un montant de 6 242 100 €, destiné à concourir à la construction d'une Résidence Sénior de 36 logements PLS à Thoiry – Pierraz-Frettaz, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Demande de garantie financière totale d'un prêt souscrit par la SEMCODA, pour la construction de 9 logements PLUS et 4 logements PLAI au sein de la Résidence Séniors à Thoiry – Pierraz Frettaz, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Monsieur LAVOUE indique que la SEMCODA demande à la Ville de Thoiry d'accorder sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 547 700 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt constitué de 4 Lignes de prêt est destiné à financer la construction d'une Résidence Séniors de 9 logements PLUS et 4 logements PLAI située à THOIRY – "Pierraz Frettaz".

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

➤ Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Montant :	PLUS Construction 773 200 €
Durée totale : - Durée de la phase de préfinancement : - Durée de la phase d'amortissement :	Sans préfinancement 40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>
Taux de progressivité des échéances :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

➤ Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt : Montant :	PLUS Foncier 246 600 €
Durée totale : - Durée de la phase de préfinancement : - Durée de la phase d'amortissement :	Sans préfinancement 47 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>
Taux de progressivité des échéances :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

➤ Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt : Montant :	PLAI Construction 416 900 €
Durée totale : - Durée de la phase de préfinancement : - Durée de la phase d'amortissement :	Sans préfinancement 40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>
Taux de progressivité des échéances :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

➤ Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt : Montant :	PLAI Foncier 111 000 €
Durée totale : - Durée de la phase de préfinancement : - Durée de la phase d'amortissement :	Sans préfinancement 47 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité limitée (DL)</i>
Taux de progressivité des échéances :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal de la ville de Thoiry s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le Conseil Municipal de la ville de Thoiry autorise Madame le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Monsieur LAVOUE demande donc d'autoriser Madame le MAIRE à signer la demande de garantie financière totale d'un prêt par la SEMCODA, pour la construction de 9 logements PLUS et 4 logements PLAI au sein de la Résidence Séniors à Thoiry – Pierraz Frettaz, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

AUTORISE Madame le MAIRE à signer la demande de garantie financière totale d'un prêt par la SEMCODA, pour la construction de 9 logements PLUS et 4 logements PLAI au sein de la Résidence Séniors à Thoiry – Pierraz Frettaz, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Point N°8

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Approbation de la grille tarifaire pour l'accueil périscolaire – Année 2017/2018.

Madame LESQUERRE rappelle qu'une convention d'objectifs et de financement a été mise en place le 1^{er} août 2016 entre la ville de Thoiry et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour l'accueil extrascolaire du Centre de Loisirs Educatif Municipal.

Le mode de tarification de l'accueil extrascolaire des jeunes âgés de 12 à 17 ans doit être adapté. Selon l'option de facturation mentionnée dans la convention d'objectifs et de financement, il est proposé de fixer le montant d'une cotisation trimestrielle permettant l'accès au Centre de Loisirs Educatif Municipal. Le paiement de cette cotisation permet d'accéder sans coût supplémentaire aux activités du soir après la classe durant un trimestre.

Il est proposé une tarification à la demi-journée pour l'accueil au Centre de Loisirs Educatif Municipal les mercredis et durant les vacances scolaires.

Il est proposé une tarification spécifique en cas de sortie organisée à l'extérieur de la commune. En cas de sortie organisée à la journée, il est proposé d'appliquer deux fois le tarif à la demi-journée.

Madame LESQUERRE demande s'il y a des commentaires.

Monsieur GARCIN indique qu'il y a une grosse augmentation des tarifs du restaurant scolaire.

Madame le MAIRE répond que ce sont exactement les mêmes tarifs pour la restauration scolaire mais que cette refonte intervient sur demande de la CAF qui a décidé de financer à nouveau la collectivité à taux plein, celle-ci souhaite avoir un regard sur les tarifs.

Monsieur GARCIN explique qu'il y a eu une augmentation significative aux Gentianes il y a peu de temps.

Madame le MAIRE répond que les bases tarifaires ont été revues l'année dernière.

Monsieur GARCIN rajoute qu'il est conscient des contraintes budgétaires mais à le sentiment que l'effort qui est demandé, est porté principalement par les tranches hautes, E, F et G, et que les personnes qui doivent payer ces 8,50 € sont pour la plupart des couples de frontaliers, qui ont besoin de ce service car ils travaillent loin, mais que ce sont également des couples qui contribuent déjà grandement au budget de la commune au travers des impôts fonciers et de la contribution Franco-Genevoise.

Monsieur GARCIN a le sentiment que beaucoup d'argent est injecté, avec peu de récupération, et indique qu'une partie de la population de Thoiry à l'impression de se faire ponctionner abusivement.

Monsieur GARCIN rajoute qu'il a comparé avec d'autres communes, et que Gex, par exemple, la tranche la plus haute est fixée à 6,50 €.

Madame le MAIRE répond que ce ne sont pas les mêmes tranches.

Monsieur GARCIN demande s'il n'est pas possible de compresser ces tranches-là pour être un petit plus juste vis-à-vis des tranches E, F et G.

Madame le MAIRE répond qu'une longue discussion a déjà été engagée l'année passée lors de la modification de la grille tarifaire, que la commission scolaire a beaucoup travaillé dessus et que Monsieur Julliard a également évoqué le sujet.

Madame le MAIRE rajoute que le coût de la cantine scolaire englobe également le coût de garde et que les parents ne souhaitent pas que le temps méridien soit uniquement de la garderie.

Madame le MAIRE rajoute également que ce service n'est pas obligatoire pour une collectivité, et que l'effort est réparti sur toute la population.

Madame le MAIRE indique que plus de 60 % des familles se situent dans la grille tarifaire la plus élevée, la « G » qui a été récemment créée, ce qui veut dire que 60 % de la population gagne plus de 10 000 € par mois. Le curseur qui était plutôt sur une classe A, B, C et D, a donc été déplacé vers une classe E, F et G. car la collectivité a considéré que les 8,50 € étaient plus supportable par les familles qui disposent d'un revenu mensuel supérieur ou égal à 10 000,€.

Madame le MAIRE rajoute que les familles contribuent bien évidemment par l'imposition à tous les services, mais également les Thoirysiens qui travaillent en France, et dont les revenus sont plus modestes.

Madame le MAIRE précise que pour la tranche « A » c'est moins de 1500 € de quotient familial.

La CFG est un impôt qui est prélevé par l'Etat Genevois mais pas par la France. Il y a une réversion de la CFG, mais ce n'est pas de l'impôt en plus, seulement un reversement de fiscalités.

Madame le MAIRE rajoute qu'effectivement les travailleurs frontaliers doivent payer les impôts locaux et la CFG, tout comme les travailleurs non frontaliers.

Monsieur GARCIN rajoute que le message qu'il souhaite faire passer c'est qu'il y a un désengagement de la Mairie, et au risque de choquer certaines personnes, il demande s'il est possible de compresser ce barème.

Madame le MAIRE répond par la négative et explique que ce barème a été défini l'année dernière, qu'il y a un débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif et qu'aujourd'hui c'est la deuxième phase de la session budgétaire.

Madame le MAIRE rajoute que lors du DB, la question n'a pas été évoquée.

Madame le MAIRE explique qu'un budget primitif a été monté en fonction du DOB, ce qui est règlementaire et que suivra ensuite le vote du Compte Administratif. Cette question ne pourra donc pas être abordée avant l'année prochaine, sans pour autant être sûre que cela soit une volonté car à ce jour, le fonctionnement de la restauration collective est toujours déficitaire.

Madame le MAIRE rajoute que la collectivité peut prendre le parti de financer encore plus sur les fonds propres de la collectivité, mais au détriment de quelle opération ?

Madame le MAIRE rajoute également que, concernant les villes voisines, certaines tranches sont effectivement à 6,00 €, mais pour d'autres tranches créées récemment pour les plus hauts revenus, elles sont à 10,50€. Certaines villes ont un barème bien plus élevé que Thoiry, et la commission scolaire a bien pris toutes les données de chaque ville afin de positionner les tarifs sur une moyenne globale.

Madame le MAIRE précise qu'il fallait équilibrer au mieux le coût de fonctionnement du service de la cantine, et en fonction des possibilités contributives des familles, d'où le choix de la tranche « G » pour 60 % de familles disposant de revenus de plus de 10 000 €.

La cantine scolaire n'est pas obligatoire, et les familles peuvent, si elles souhaitent des menus et des systèmes de garde plus spécifique que ce qui est proposé, faire appel à des assistantes maternelles ou autre..

Monsieur GARCIN rajoute que le ticket le plus élevé à Gex est à 6,50 €.

Madame le MAIRE répond que le prix ne comprend pas uniquement le repas, mais toute la partie personnel, garderie, animation. A travers les conseils d'école, il a été demandé d'organiser une cantine scolaire avec de la pédagogie sur le goût, des animations et de prendre en charge les élèves après le temps repas. C'est tous ces services qui génèrent un coût et non pas le simple ticket repas. Thoiry a répondu à une demande de la population.

Monsieur MILLET pense plutôt aux familles modestes qui subissent beaucoup plus la vie chère du Pays de Gex et trouve ce positionnement très juste.

Monsieur GARCIN répond qu'il comprend cette position mais qu'il est également là pour restituer le ressenti de certaines personnes.

Madame le MAIRE indique que la collectivité a suivi le choix des parents, tout comme pour les TAP où la ville de Thoiry souhaitait diminuer le coût du service en proposant autre chose que les $\frac{3}{4}$ d'heures actuels, mais les parents n'ont pas voulu de cette organisation, ni d'une diminution des coûts. La ville de Thoiry continue donc à suivre les parents avec le tarif en adéquation.

Madame GIOVANNONE-EDWARDS précise que proportionnellement pour les bas revenus, l'effort est bien plus important que pour les revenus les plus hauts.

Madame le MAIRE demande donc d'approuver ces nouvelles grilles tarifaires.

QF	RESTAURATION COLLECTIVE Tarif/repas	ACCUEIL 12-17 ANS Cotisation trimestrielle	ACCUEIL 12-17 ANS CLEM Tarif / demi-journée	ACCUEIL 12-17 ANS SORTIE Tarif / demi-journée
A	3,20 €	12,00 €	2,00 €	5,00 €
B	3,70 €		2,40 €	6,00 €
C	4,45 €		3,20 €	8,00 €
D	5,10 €		3,60 €	9,00 €
E	5,70 €		4,00 €	10,00 €
F	6,90 €		4,80 €	12,00 €
G	8,50 €		5,20 €	13,00 €

Et d'autoriser l'application des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2017 tels que figurant sur le tableau ci-dessus, ainsi que l'encaissement des participations découlant de cette prestation sur le budget de la ville à l'article ouvert à cet effet (compte 7067).

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

Le conseil municipal, avec un vote contre (Monsieur GARCIN),

APPROUVE ces nouvelles grilles tarifaires.

AUTORISE l'application des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2017 tels que figurant sur le tableau ci-dessus, ainsi que l'encaissement des participations découlant de cette prestation sur le budget de la ville à l'article ouvert à cet effet (compte 7067).

Point N°9

RESSOURCES HUMAINES

Ecole municipale de musique : Constitution du jury d'examen – Recrutement de l'accompagnateur piano et des membres du jury – Fixation des indemnités des intervenants

Madame GIOVANNONE-EDWARDS indique que, comme chaque année, il convient de recruter les membres du jury pour la bonne organisation des sessions d'auditions de l'école de musique. Composé d'enseignants de musique ne dispensant pour de cours à l'école municipale de musique et d'un accompagnateur « piano », le jury d'audition est chargé de valider et d'approuver les examens de fin d'année et/ou de cycle des élèves de l'école municipale.

Madame GIOVANNONE-EDWARDS demande donc de d'autoriser Madame le MAIRE d'une part à mettre en place un jury d'audition dont les membres sont habilités à faire passer les examens de fin d'année aux élèves fréquentant l'école municipale de musique, de pourvoir à leur recrutement et de faire appel à un accompagnateur « piano ».

Ces intervenants sont recrutés pour un besoin ponctuel et leurs missions seront limitées aux dates des examens de fin de cycle de l'école municipale de musique,

Madame GIOVANNONE-EDWARDS propose de fixer le tarif horaire, par vacation à attribuer aux membres du jury d'audition ainsi qu'à l'accompagnateur « piano », soit 32 euros net.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

FIXE le tarif horaire, par vacation à attribuer aux membres du jury d'audition ainsi qu'à l'accompagnateur « piano », soit 32 euros net.

Point N°10

RESSOURCES HUMAINES

Indemnités de fonctions des élus locaux

Madame le MAIRE indique que le récent décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1er janvier 2017) fait désormais évoluer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, soit un passage de l'indice 1015 à 1022.

Pour rappel, l'article L.2123-20 du CGCT fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

L'article L 2123-23 du même code précise que « les indemnités maximales votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions de maire des communes sont déterminées en appliquant au terme de référence (indice 1022) le barème suivant :

POPULATION (habitants)	TAUX MAXIMAL En % de l'indice brut 1022
- Moins de 500	6.6
- De 500 à 999	8.25
- De 1.000 à 3.499	16.5
- De 3.500 à 9.999	22
- De 10.000 à 19.999	27.5
- De 20.000 à 49.999	33
- De 50.000 à 99.999	44
- De 100.000 à 200.000	66
- Plus de 200.000.....	72.5

Et l'article L 2123-24 du même code qui définit que « les indemnités votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire sont déterminées en appliquant au terme de référence (indice 1022) le barème suivant :

POPULATION (habitants)	TAUX MAXIMAL En % de l'indice brut 1022
- Moins de 500	6.6
- De 500 à 999	8.25
- De 1.000 à 3.499	16.5
- De 3.500 à 9.999	22
- De 10.000 à 19.999	27.5
- De 20.000 à 49.999	33
- De 50.000 à 99.999	44
- De 100.000 à 200.000	66
- Plus de 200.000.....	72.5

Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

La population à prendre en compte est la population municipale telle qu'elle résulte de la notification par l'INSEE de la population légale au 1^{er} janvier 2017, à savoir 6 237 habitants.

Le point d'indice de la fonction publique a augmenté de 0,6 % au 1^{er} février 2017. Une nouvelle délibération est donc nécessaire.

Madame le MAIRE indique qu'en tant que Chef-Lieu de Canton, il était possible de demander une augmentation des indemnités mais que la ville de Thoiry ne l'a pas fait, à l'inverse de certaines communes.

Madame le MAIRE propose donc de fixer, à compter seulement du 1^{er} avril 2017, l'indemnité du Maire à 55 % de l'indice brut 1022 et celle des adjoints à 22 % de l'indice brut 1022 et de rapporter la délibération du 8 avril 2014 qui portait fixation des indemnités du Maire et de ses Adjoints.

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

FIXE à compter du 1^{er} avril 2017, l'indemnité du Maire à 55 % de l'indice brut 1022 et celle des adjoints à 22 % de l'indice brut 1022 et de rapporter la délibération du 8 avril 2014 qui portait fixation des indemnités du Maire et de ses Adjoints.

Point N°11

INFORMATIONS Participation Citoyenne.

Madame le MAIRE indique que la commission qui s'occupe de la sécurité a abordé le sujet sur la participation citoyenne et que la ville de Thoiry peut s'inscrire dans cette démarche, qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement propre, et que ce dispositif qui est strictement encadré par la gendarmerie, veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui révèlent des seules forces de l'ordre.

Madame le MAIRE rajoute que dans la procédure, le conseil municipal doit être informé et qu'une réunion publique sera ensuite organisée par les services de la Gendarmerie pour présenter le dispositif aux habitants, qui peuvent ensuite devenir un vecteur en relai, s'ils le souhaitent, avec une procédure bien cadrée.

Monsieur MILLET indique qu'en commission sécurité ils ont constaté une augmentation significative des vols et notamment de cambriolages, et que ce dispositif peut effectivement être intéressant dans ce cadre-là.

Madame le MAIRE rajoute qu'il y a également des braquages et des car jacking.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10

L'intégralité des séances du Conseil Municipal enregistrée sur support audio est consultable auprès du service des assemblées sur demande faite à l'attention du Maire.